



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Service de l'Urbanisme et du patrimoine immobilier
Contact : Secrétariat du service
Email: batisses@suessem.lu
Téléphone: (+352) 59 30 75 - 669

Belvaux/Sanem, le 9 octobre 2025

AVIS AU PUBLIC

Objet: Projet de modification ponctuelle du PAG - évaluation environnementale
Belval Sud
Réf. communale : PAG 2018-21 - EIE
Réf. MECD : D3-25-0174-NS/2,3
Loi applicable : loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Conformément à l'article 2 alinéa 7, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'en date du 22 septembre 2025, le Ministre de l'Environnement du Climat et du Développement durable, a décidé qu'il n'y a pas lieu de réaliser une évaluation environnementale lors du projet d'aménagement général (réf. PAG 2018-21) concernant la modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à «Belvaux», au lieu-dit «Belval Sud».

Les conclusions et raisons de ne pas réaliser une évaluation environnementale peuvent être consultées sur www.suessem.lu/publications à partir du 16 octobre 2025 au 14 novembre 2025 inclus.

Conformément à l'article 12, un recours en annulation est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la publication.

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz